



MAIRIE
DE
VOLONNE
(04290)

Afférents au C. Municipal... : 19
En exercice..... : 19
PRÉSENTS..... : 10
Qui ont pris part à la DCM. : 13
Date de la CONVOCATION :
8 avril 2025.

dcm 02 / 250414

Envoyé en préfecture le 29/04/2025
Reçu en préfecture le 29/04/2025
Publié le
ID : 004-210402442-20250414-DCM_02_250414-DE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL (Séance du 14 avril 2025)

L'an deux mille vingt-cinq et le 14 avril, à 17 Heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sandrine COSSERAT, Maire.

. **PRÉSENTS (10)** : Sandrine COSSERAT, Nathalie VANNI, Marie-Anne MULLER, Michel BLASZCZYK, Claude FARGETON, Renée VIARD-SIRI, Jean-François POPIELSKI, Nathalie BOURRIEL, Emmanuel MULLER, Adrien ETIENNE.

. **ABSENTS (19 – 3 Représentés)** : Patricia PERONA-MENA (procuration à Marie-Anne MULLER), Christian HERPIN (procuration à Michel BLASZCZYK), Anne VANCAUWENBERGHE (procuration à Nathalie VANNI), Thomas OLIATI, David FERRIGNO, Jacques BONTE, Anne PIOLI, Frédéric ESCUYER, Catherine BALP.

. **SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Nathalie VANNI

. **OBJET** : Opération d'investissement « Rénovation Exemple de l'Ecole Élémentaire » : nouveau plan de financement et demandes de financement auprès de l'Etat.

Madame le Maire expose :

Par délibération en date du 25/01/2023, le Conseil Municipal avait approuvé l'opération « Rénovation Exemple de l'Ecole Élémentaire », validé le plan de financement présenté alors et autorisé à solliciter les aides financières auprès de l'Etat.

A ce jour, les études avancent, les montants de l'enveloppe financière du projet se précisent et les premières subventions sont notifiées.

Renseignements pris auprès des services de la Préfecture et d'autres partenaires potentiels, il serait possible de solliciter de nouvelles aides financières auprès de l'Etat, de la CAF ...

Le « nouveau » plan de financement de l'opération peut être arrêté ainsi :

	Coût HT
Rénovation Exemple de notre Ecole Élémentaire – Espace Enfance	1 500 000 €
<i>Bâtiment principal école</i>	750 000 €
<i>Salle Agora</i>	400 000 €
<i>Bâtiment ALSH Périscolaire – accueil jeune</i>	350 000 €
Préau – verrière photovoltaïque en autoconsommation	85 000 €
Désimperméabilisation et renaturation de la cour d'école	165 000 €
<u>Etudes</u> Diagnostics, Maitrise d'œuvre complète, Bureau de contrôle, CSPS...	200 000 €
<u>Missions complémentaires liées à l'ambition durable du projet</u> AMO - labellisation BDM, diagnostic air, STD, Diagnostic et Mission réemploi...	70 000 €
Mobilier - école	45 000 €
Mobilier - ALSH Périscolaire – accueil jeune	35 000 €
Aléas – 5%	100 000 €
Budget total	2 200 000 €

.../...

	Publié le	Notifiée
FNCCR - fonds Chêne / Etudes MOE	120 000 €	Notifiée
FNCCR - fonds Chêne / Soutien BDM	25 000 €	Déposée
Ecominero / diagnostic réemploi	1 600 €	Obtenue
Ecominero / travaux réemploi	6 400 €	A déposer
REGION SUD – CRET I / Travaux	379 000 €	Notifiée
REGION SUD – CRET I / Cour d'école	42 000 €	Notifiée
REGION SUD – SUD PV+ / Verrière PV	21 000 €	A déposer
Etat – DETR 2025 / travaux	500 000 €	A déposer
Fonds Vert - renaturation cour d'école - 2026 / travaux	90 000 €	A déposer
Fonds Vert - amélioration thermique des bâtiments – 2025 / travaux	403 000 €	A déposer
CAF – ALSH Périscolaire – accueil jeune / mobilier	21 000 €	A déposer
CAF ALSH Périscolaire – accueil jeune / travaux + études (max 60% de la dépense subventionnable)	250 000 €	A déposer
Autofinancement Mairie (10%) – loi de mars 2024 A Financer par emprunt Edurenov BDT – Intracting ou Edupret Autofi 341 k€ + Delta TVA-FCTVA 72 k€ / emprunt de 400k€ sur 25 ans	341 000 €	Demande d'emprunt A déposer
Financement total	2 200 000 €	

Il est proposé d'approuver le plan de financement de l'opération, d'autoriser à solliciter les aides financières et à déposer les demandes de subventions auprès des différents financeurs : Etat / Fonds vert et DETR, CAF, Ecominero, Région Sud PV+, FNCCR, SDE04 (CEE) ainsi qu'à solliciter une demande de financement auprès de la Banque des Territoires.

Ayant entendu l'exposé de Mme le Maire,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL à 12 voix POUR et 01 Abstention** :

- **Approuve le « nouveau » plan de financement tel que présenté ci-dessus,**
- **Autorise Mme le Maire (ou son Représentant) à solliciter les aides financières et à déposer les demandes de financement auprès de l'Etat (DETR et Fonds vert), la CAF, la Région SUD (PV+), le FNCCR, le SDE 04 (Syndicat d'Electrification des AHP), et à solliciter une demande de financement auprès de la Banque des Territoires,**
- **Autorise Mme le Maire (ou son Représentant) à signer tout document s'y rapportant.**

Fait et délibéré à VOLONNE, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Sandrine COSSERAT



La Secrétaire de séance,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de MARSEILLE, dans un délai de deux (02) mois à compter de son affichage et de sa transmission au Contrôle de Légalité.